

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes P**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****DELIBERATION
CC_2024_080**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept mai à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 20 mai 2024, conformément à la loi.

OBJET :**COMMISSION 1 -
MOBILITE -
AMENAGEMENT - ADS****PLUI*****PLU de CAMPHIN-EN-
PEVELE - Retrait de la
révision allégée*****Présents :**

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Sophie FENOT, Frédéric PRADALIER, Cathy POIDEVIN, Olivier VERCRUYSSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, Anne-Sabine PLAYS, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Valérie NEIRYNCK, José DUHAMEL, Luc MONNET, Guillaume FLUET, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Guy SCHRYVE, procuration à Frédéric PRADALIER
Thierry BRIDAULT, procuration à Michel PIQUET
Isabelle LEMOINE, procuration à Bernadette SION
Ludovic ROHART, procuration à Pascal FROMONT
Carine GAU, procuration à Gilda GRIVON
Frédéric SZYMCZAK, procuration à Luc FOUTRY
Thierry LAZARO, procuration à Marcel PROCUREUR
Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER

Absents excusés :

François-Hubert DESCAMPS, Coralie SEILLIER, Didier WIBAUX

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK**Présents au vote de la
délibération :**

Titulaires et suppléants
présents : 41
Procurations : 8

Nombre de votants : 49

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 27 mai 2024

Délibération CC_2024_080

COMMISSION 1 - MOBILITE - AMENAGEMENT - ADS

PLUI

PLU de CAMPHIN-EN-PEVELE - Retrait de la révision allégée

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L.153-31 à L.153-35, et R.153-12,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de CAMPHIN-EN-PEVELE, approuvé le 18 octobre 2016.

Vu la délibération CC_2022_028 du 28 mars 2022 du Conseil Communautaire de CAMPHIN-EN-PEVELE, prescrivant la révision allégée du PLU communal,

Vu l'Arrêté Préfectoral du 3 août 2021 portant transfert de la compétence PLUi à la communauté de communes Pévèle Carembault au 1er juillet 2021,

Vu l'avis émis par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) par courrier électronique, en date du 12 décembre 2023 demandant la justification de la révision allégée du PLU de CAMPHIN-EN-PEVELE,

Vu l'avis émis par le Département du Nord par courrier manuscrit, en date du 19 décembre 2023 demandant la justification de la révision allégée du PLU de CAMPHIN-EN-PEVELE,

Vu l'avis favorable émis par le commissaire enquêteur, en date du 2 avril 2024, sous réserve de pouvoir justifier la révision allégée du PLU de CAMPHIN-EN-PEVELE,

Vu la note technique concernant le retrait de la Zone d'Inondation Constatée (ZIC) émise par Benjamin DUMORTIER à l'attention de Monsieur le Maire de CAMPHIN-EN-PEVELE,

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration et notamment l'article L.242-1,

Vu l'avis de la Commission 1 - Aménagement, mobilité et ADS lors de sa séance du 7 mai 2024.

Dans le cadre de la consultation des Personne Publiques Associées (PPA), les services de la DDTM estiment que la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de CAMPHIN-EN-PEVELE doit être justifiée :

« Des justifications sont attendues afin de démontrer la fin du risque inondation. »

De même, également dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées (PPA), les services du Département du Nord estiment la révision allégée du PLU de CAMPHIN-EN-PEVELE doit être justifiée :

« Le Département émet une réserve concernant le projet de retrait de la zone d'inondation constatée sur le plan de zonage. En effet, avec le changement climatique, il est souhaitable que la révision allégée justifie techniquement que les travaux réalisés ont correctement anticipé les épisodes de pluie violents qui seront amenés à s'amplifier et se multiplier. »

Dans le cadre de l'enquête publique, le commissaire enquêteur estime, dans ses conclusions, que la révision allégée du PLU de CAMPHIN-EN-PEVELE doit être justifiée :

« Il est indispensable que la commune, qui souhaite le retrait de la Zone d'Inondations Constatée (ZIC) sur les documents d'urbanisme, puisse justifier l'absence de risque d'inondations sur les habitations, par toutes études ou tous moyens complémentaires, considérant les positions de la

DDTM, du département, et de la communauté de communes Pévèle Carembault maître d'ouvrage
qui ne souhaite donner d'avis favorable à ce retrait comme indiqué dans le mémoire en réponse. »

En date du 23 janvier 2024, une note technique, émise par Monsieur Benjamin DUMORTIER (Vice-président en charge de l'aménagement du territoire de Pévèle Carembault) concernant le retrait de la ZIC a été transmise à Monsieur le Maire de CAMPHIN-EN-PEVELE. Cette note technique a été jointe au dossier d'enquête publique et mentionnait que :

« L'aménagement réalisé permet d'éviter la stagnation d'eau et de favoriser l'évacuation, mais en aucun cas, ne protège complètement les habitations. Aucun aménagement hydraulique ne protège complètement les habitations des problématiques d'inondations. Par conséquent, la réalisation de cet aménagement du sentier de Verdun ne justifie pas la suppression de la ZIC sur le document d'urbanisme. »

Dès lors, il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur le retrait de la délibération CC_2022_028 du Conseil communautaire en date du 28 mars 2022, ayant prescrit la révision allégée du PLU de CAMPHIN-EN-PEVELE.

Où l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

DECIDE (par 49 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 49 VOTANTS) :

- ***D'approuver le retrait de la délibération CC_2022_028 du Conseil communautaire en date du 28 mars 2022, ayant prescrit la révision allégée du PLU de CAMPHIN-EN-PEVELE.***
- ***De procéder au retrait de ladite délibération.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Luc FOUTRY

Signé électroniquement par : Luc F
Date de signature : 29/05/2024
Qualité : PRESIDENT



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2024_080
Objet :	PLU de CAMPHIN-EN-PEVELE - Retrait de la révision
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-05-30 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	2.1 - Documents d urbanisme
Identifiant unique :	059-200041960-20240530-CC_2024_080-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20240530-CC_2024_080-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.5 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : CC_2024_080.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20240530-CC_2024_080-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	153 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : Avis DDTM.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20240530-CC_2024_080-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	120.2 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : Avis Departement.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20240530-CC_2024_080-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	746.7 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : Note.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20240530-CC_2024_080-DE-1-1_4.pdf	application/pdf	600.1 Ko
Document principal (Délibération)	application/pdf	2.2 Mo

Nom original : Rapport enquete publique.pdf

Nom métier :

99_DE-059-200041960-20240530-CC_2024_080-DE-1-1_5.pdf

Document principal (Délibération)

application/pdf

173.2 Ko

Nom original : Conclusions enquete publique.pdf

Nom métier :

99_DE-059-200041960-20240530-CC_2024_080-DE-1-1_6.pdf

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	30 mai 2024 à 14h11min01s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	30 mai 2024 à 14h32min39s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	30 mai 2024 à 14h39min29s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 mai 2024 à 14h40min43s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 mai 2024 à 14h40min53s	Reçu par le MI le 2024-05-30